

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	17 (1888)
Heft:	9
Rubrik:	Examens des recrues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. L'enseignement actuel n'ayant en vue que la culture intellectuelle seule est incomplet. Entre autres conséquences évidentes, nous trouvons que cette manière de faire, tout en étant nuisible à la santé de l'enfant, ne lui donne aucune habileté manuelle ; c'est aussi la cause du nombre exagéré de postulants, même aux places les moins rétribuées dans les administrations, et du peu de dispositions que montrent les jeunes gens pour l'apprentissage d'un métier.

II. Par des occupations manuelles bien ordonnées et méthodiquement enseignées, on doit rendre de bonne heure l'enfant attentif aux choses pratiques de la vie, exercer son œil et sa main, lui inspirer le goût et l'amour du travail, et l'intéresser ainsi aux divers métiers.

III. L'enseignement des travaux manuels donné d'une manière rationnelle, ne doit pas chercher à former des artisans ; il doit préparer l'enfant pour les besoins de la vie pratique d'une manière générale, sans aucune préférence pour une profession plutôt que pour une autre. En habituant ainsi, aussitôt que possible, l'enfant au travail, on obtiendra une plus grande capacité de production de l'individu et du peuple, par conséquent.

IV. Comme cours préparatoire aux écoles professionnelles, si largement subventionnées par la Confédération, l'enseignement des travaux manuels acquiert de l'importance, non seulement pour tel ou tel centre industriel, mais pour la Suisse entière ; c'est pourquoi il doit être encouragé et secondé par toutes les autorités.

EXAMENS DES RECRUES

Conférence des experts pédagogiques à Zurich

Les 27 et 28 juillet dernier, les experts pédagogiques pour les prochains examens de recrues étaient réunis en conférence dans une des salles de la maison d'école de Muhlebach, à Riesbach-Zurich. Les séances étaient présidées par l'expert-chef, M. Naef, qui, malgré l'état maladif où il se trouvait, a tenu à prendre part à nos délibérations, comme aussi aux quelques instants de récréation qui nous étaient réservés.

Les tractanda portaient : 1^o la question des *dispenses* à accorder ; 2^o la désignation des *écoles de différents degrés* (écoles primaires et écoles supérieures), d'après les propositions faites par le bureau de statistique fédéral ; 3^o *Examen écrit* des connaissances civiques (histoire, géographie et constitution politique).

La première question — celle des *dispenses* à accorder aux porteurs de brevet d'instituteurs ou de diplômes de bacheliers — a été longuement discutée. Les uns auraient désiré une dispense

complète ; d'autres, seulement pour l'examen oral, et d'autres enfin veulent une mesure uniforme pour tous les jeunes gens appelés à subir les examens fédéraux. En définitive, il a été décidé que les porteurs des pièces officielles précitées seraient dispensés de l'examen de lecture et de calcul mental. Les épreuves écrites sur le français, le calcul et les connaissances civiques sont maintenues. En outre, tout recrutable qui présentera une composition tout à fait correcte, tant au point de vue du fond que sous celui de la forme et qui aura une très bonne lecture courante, sera dispensé du compte rendu de sa lecture.

Il est bien entendu que les recrues non-classifiées pour cause d'idiotisme ou d'infirmité (cécité, surdi-mutisme, etc.), sont dispensés de tout examen *intellectuel*.

Voilà pour la première question. Inutile de parler ici du second sujet mis à l'étude, puisque, en aucune façon, il ne saurait intéresser spécialement Messieurs les instituteurs.

Quant au troisième point, une longue discussion est de nouveau intervenue concernant l'examen écrit, qui remplacerait la même épreuve d'histoire, de géographie et d'instruction civique. Selon les uns — le plus petit nombre — il y aurait, par un examen écrit, plus d'homogénéité dans la manière de procéder par les différents examinateurs et, tout naturellement, les appréciations sur la valeur de ces sortes d'épreuves seraient plus uniformes, plus équitables et toujours plus faciles à contrôler plus tard, comme c'est d'ailleurs le cas pour tout travail écrit. *Verba volant, scripta manent.*

Par contre, selon d'autres — et c'est le plus grand nombre — les examens écrits seraient, avant tout, excessivement longs ; puis les jeunes gens peu doués ou peu instruits — ceux qui dans la règle obtiennent les plus faibles notes — seraient trop souvent dans l'impossibilité de répondre, même aux questions les plus élémentaires pour l'obtention de la note minimum *quatre*. Au surplus, il existe à l'usage des examinateurs un programme-guide qui renferme des développements progressifs suffisants sur les matières de cet examen.

Bref, après avoir tourné et retourné la question, il a été décidé que chaque expert prépareraient dans la huitaine cinq séries de questions graduées correspondant chacune aux notes à obtenir. L'ensemble de ces questions a été ensuite soumis à l'examen d'une Commission, réunie à Berne sous date des 11 et 12 août écoulés. Mais quoi qu'il en soit, cet examen écrit ne se fera qu'à titre d'essai seulement et afin de comparer les succès obtenus au moyen des interrogations orales, qui seront — cette année encore et sans doute plus tard aussi — conservées comme par le passé.

Les morceaux de lecture, les sujets de composition et les différents problèmes de calcul oral et écrit ont aussi passé par le creuset d'une discussion longue et parfois assez minutieuse.

Ces différents thèmes de français et de calcul nous ont paru bien choisis, et il faut croire qu'on ne les taxera pas d'exagération, comme cela a pu être quelquefois le cas.

On sait déjà que, pour le canton de Fribourg, les examens commenceront le 17 septembre prochain. Espérons que nos jeunes gens tiendront à bien se préparer, afin de subir honorairement ces nouvelles épreuves fédérales. *Succès oblige*: voilà pourquoi il convient que notre canton conserve le rang occupé l'année dernière dans la statistique sur les examens fédéraux.



RAPPORT SUR LA DERNIÈRE EXPOSITION DE DESSIN PROFESSIONNELL ET DE TRAVAUX MANUELS

A SAINT-GALL

(*Suite.*)

Salle B.

Cette salle est occupée entièrement par des travaux d'élèves d'écoles professionnelles.

M. Schöll, de Saint-Gall, l'auteur du grand relief des cantons de Saint-Gall et Appenzell, exposé à la chancellerie saint-galloise, a confectionné plusieurs reliefs pour l'enseignement du levé du terrain. Je n'ai pas bien compris la nécessité de ces petits bons hommes de plomb, tenant dans leurs mains des mires grosses comme des allumettes. Comme curiosité, c'est amusant; mais au point de vue pratique, la valeur des objets exposés me paraît contestable. M. Schöll a aussi exposé des reliefs de l'Oberland bernois, du lac de Zurich et de ses environs et du Pilate. Ils ne plaisent pas à l'œil, car on ne se figure pas des sommets tels que le Pilate, la Jungfrau, etc. arrondis en forme demi-conique.

I. Le professeur Schoop de Zurich expose un grand nombre de copies d'intarses, renaissance italienne, qu'il a faite d'après nature à Vérone, Bergame et Alzano. Ce sont de beaux spécimens. M. Schoop est du reste connu comme auteur d'une assez bonne méthode de dessin en 9 cahiers, éditée par la librairie Huber, à Frauenfeld.

II. La *gewerbliche Fortbildungsschule* expose quelques modèles en plâtre, travaux d'élèves et trois albums qui forment un cours de dessin géométrique assez complet. Quelques dessins à main levée complètent cette collection.